

Compte-rendu de la séance du 3 juillet 2015



Conseillers absents : Bernard KLEIN (procuration), Alain SCHOTT (procuration) et Florence BISCH (procuration)

1) Conformité des travaux de voirie au niveau du 24 rue de Mittelhausen

Les travaux, tel qu'ils ont été réalisés ne sont pas conformes. Il sera demandé aux propriétaires :

- ♦ de matérialiser la limite de toute sa propriété, comme cela avait déjà été demandé à d'autres propriétaires de la commune (dans le cadre de la réfection des trottoirs)
- ♦ de ne pas déverser directement les eaux pluviales recueillies par les gouttières de l'annexe dans l'avaloir situé en aval sur le domaine public et de ce conformer aux prescriptions du permis de construire de ce bâtiment.

2) Mobilier de la mairie

Les élus ont retenu l'offre de la société TechnoBureau de Geispolsheim-Gare pour un montant total de 10 916,30 € TTC.

Ce mobilier est composé : d'un bureau pour le maire, d'un bureau et d'armoires assorties pour le secrétariat et de rayonnages pour les archives.

3) Aménagement devant le transformateur de la mairie

Une réunion avec M Etienne TRUMPF sera organisée, afin de faire le point sur les différents travaux restant à réaliser au niveau de la mairie, notamment l'aménagement devant le transformateur qui comporte actuellement une marche considérée comme dangereuse par les élus.

4) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le 2 juillet 2015 les conseillers communautaires ont délibéré en faveur du transfert de la compétence documents d'urbanisme.

Les conseillers municipaux des communes de la CoCoKo ont 3 mois pour se prononcer (soit au plus tard le 2 octobre 2015)

5) La procédure liée à la mise en péril ordinaire d'une propriété menaçant ruine située rue du Galgenberg suit son cours. Les travaux demandés n'ayant pas été réalisés, le Cabinet Sollers-Couteaux est mandaté pour saisir le Juge du Tribunal d'Instance de Strasbourg en vu d'obtenir la démolition de la propriété suite à l'arrêté du 15 septembre 2014.

6) Les conseillers ont pris connaissance d'un courrier d'un administré de la commune émettant des doutes sur la conformité de certaines constructions d'un de ses voisins.

Pour lever le doute, une visite sur site sera effectuée par un élu, et s'il y a non-respect des règles d'urbanisme, le propriétaire sera sommé de régulariser sa situation.

Denis STAHL, 1^{er} Adjoint

AvisAVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS

L'Agence Postale Communale sera fermée du 10 au 28 août 2015 inclus.
Les instances seront à retirer au bureau de poste de Hochfelden

Le secrétariat de mairie est fermé le lundi 13 juillet 2015